

Transmettre : un équilibre entre conduite du changement et « (re)conduite » des habitudes

David CHEVALIER - Directeur de l'Observatoire Social de Lyon (OSL)

Année de publication : 2012

Type de ressources : Rhizome - Thématique : Psychiatrie, SCIENCES MEDICALES, Sociologie

Télécharger l'article en PDF

Rhizome n°46-47 - Compétence en humanité précaire et passage de relais (Décembre 2012)

Rhizome

Bulletin national santé mentale et précarité

Compétence en humanité précaire et passage de relais

édito

Jean-Lucien Helms
Françoise Weil

La transmission en clinique psychosociale est d'actualité : toute une génération de cliniciens de soin et de terrain a quitté le terrain, tandis que de jeunes collègues s'interrogent sur l'avenir de leurs pratiques dans un climat incertain. En collaboration avec le collectif, la transmission est au cœur du Comité de rédaction de Rhizome, avec des débats, un nouveau directeur de la publication, de nouveaux mandats, une continuité et un nouvel engagement de la ligne éditoriale. Même chose à la direction de l'OSL/OSM/OSAPM qui lutte depuis avec le soutien actif de la DDCS et la DSS.

Il est important d'éviter une transmission unilatérale, cette forme de vie et de temps qui passe, de style « de l'âge d'or à la catastrophe, surtout ! ». C'est le sens de tout d'Orléans (Quercy), Fery et autres en d'âge d'or en psychiatrie de secteur, mais des initiatives spontanées et des moments plus authentiquement que d'ordres.

Pour commencer ce numéro, le collectif a été ponctué par contributeurs : ce qui est un peu plus une surprise que l'attente entre psychologues F. Les auteurs réfléchissent chercheurs de pratiques, en France, en Afrique, aux USA, sociologues, politistes, psychiatres, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, enseignants, directeurs, universitaires d'horizons de la santé.

Présenter le contenu éditorial d'un tel numéro est impossible, ce numéro présente l'Europe, dans son état d'urgence, une réflexion de l'avenir de la santé mentale, de son montage, de la santé : « Je me souviens de l'urgence et de la santé devant... la disposition de répondre : la réponse est la psychosociété et une réponse à une demande : la réponse est la santé : il ne se dit pas de dire le regard de la santé ». La réponse, cela est, dans une réflexion donnée, fait de la disposition d'être un effort, même sans demande explicite, est une réponse en situation, signe d'une logique imperméable comme les réponses téléphoniques pré-enregistrées, et automatisées : il y a toujours une possibilité à faire, en plus, qui lutte la demande de reconnaissance, (Helms et Weil)

CONTENTS

Le magazine des 15 et 16 ans	Éditorial
Christophe Weil, Françoise Weil	1-20
Michael Helms	21-33
Le collectif d'urgence et de terrain de la santé mentale et de la santé psychosociale	34-41
Le collectif de psychosociété	42-47
Le collectif pour répondre à la demande de la santé mentale	48-53
Le collectif de la santé psychosociale	54-61
Le collectif de la santé psychosociale	62-69
Le collectif de la santé psychosociale	70-77
Le collectif de la santé psychosociale	78-85
Le collectif de la santé psychosociale	86-93
Le collectif de la santé psychosociale	94-101
Le collectif de la santé psychosociale	102-109
Le collectif de la santé psychosociale	110-117
Le collectif de la santé psychosociale	118-125
Le collectif de la santé psychosociale	126-133
Le collectif de la santé psychosociale	134-141
Le collectif de la santé psychosociale	142-149
Le collectif de la santé psychosociale	150-157
Le collectif de la santé psychosociale	158-165
Le collectif de la santé psychosociale	166-173
Le collectif de la santé psychosociale	174-181
Le collectif de la santé psychosociale	182-189
Le collectif de la santé psychosociale	190-197
Le collectif de la santé psychosociale	198-205
Le collectif de la santé psychosociale	206-213
Le collectif de la santé psychosociale	214-221
Le collectif de la santé psychosociale	222-229
Le collectif de la santé psychosociale	230-237
Le collectif de la santé psychosociale	238-245
Le collectif de la santé psychosociale	246-253
Le collectif de la santé psychosociale	254-261
Le collectif de la santé psychosociale	262-269
Le collectif de la santé psychosociale	270-277
Le collectif de la santé psychosociale	278-285
Le collectif de la santé psychosociale	286-293
Le collectif de la santé psychosociale	294-301
Le collectif de la santé psychosociale	302-309
Le collectif de la santé psychosociale	310-317
Le collectif de la santé psychosociale	318-325
Le collectif de la santé psychosociale	326-333
Le collectif de la santé psychosociale	334-341
Le collectif de la santé psychosociale	342-349
Le collectif de la santé psychosociale	350-357
Le collectif de la santé psychosociale	358-365
Le collectif de la santé psychosociale	366-373
Le collectif de la santé psychosociale	374-381
Le collectif de la santé psychosociale	382-389
Le collectif de la santé psychosociale	390-397
Le collectif de la santé psychosociale	398-405
Le collectif de la santé psychosociale	406-413
Le collectif de la santé psychosociale	414-421
Le collectif de la santé psychosociale	422-429
Le collectif de la santé psychosociale	430-437
Le collectif de la santé psychosociale	438-445
Le collectif de la santé psychosociale	446-453
Le collectif de la santé psychosociale	454-461
Le collectif de la santé psychosociale	462-469
Le collectif de la santé psychosociale	470-477
Le collectif de la santé psychosociale	478-485
Le collectif de la santé psychosociale	486-493
Le collectif de la santé psychosociale	494-501
Le collectif de la santé psychosociale	502-509
Le collectif de la santé psychosociale	510-517
Le collectif de la santé psychosociale	518-525
Le collectif de la santé psychosociale	526-533
Le collectif de la santé psychosociale	534-541
Le collectif de la santé psychosociale	542-549
Le collectif de la santé psychosociale	550-557
Le collectif de la santé psychosociale	558-565
Le collectif de la santé psychosociale	566-573
Le collectif de la santé psychosociale	574-581
Le collectif de la santé psychosociale	582-589
Le collectif de la santé psychosociale	590-597
Le collectif de la santé psychosociale	598-605
Le collectif de la santé psychosociale	606-613
Le collectif de la santé psychosociale	614-621
Le collectif de la santé psychosociale	622-629
Le collectif de la santé psychosociale	630-637
Le collectif de la santé psychosociale	638-645
Le collectif de la santé psychosociale	646-653
Le collectif de la santé psychosociale	654-661
Le collectif de la santé psychosociale	662-669
Le collectif de la santé psychosociale	670-677
Le collectif de la santé psychosociale	678-685
Le collectif de la santé psychosociale	686-693
Le collectif de la santé psychosociale	694-701
Le collectif de la santé psychosociale	702-709
Le collectif de la santé psychosociale	710-717
Le collectif de la santé psychosociale	718-725
Le collectif de la santé psychosociale	726-733
Le collectif de la santé psychosociale	734-741
Le collectif de la santé psychosociale	742-749
Le collectif de la santé psychosociale	750-757
Le collectif de la santé psychosociale	758-765
Le collectif de la santé psychosociale	766-773
Le collectif de la santé psychosociale	774-781
Le collectif de la santé psychosociale	782-789
Le collectif de la santé psychosociale	790-797
Le collectif de la santé psychosociale	798-805
Le collectif de la santé psychosociale	806-813
Le collectif de la santé psychosociale	814-821
Le collectif de la santé psychosociale	822-829
Le collectif de la santé psychosociale	830-837
Le collectif de la santé psychosociale	838-845
Le collectif de la santé psychosociale	846-853
Le collectif de la santé psychosociale	854-861
Le collectif de la santé psychosociale	862-869
Le collectif de la santé psychosociale	870-877
Le collectif de la santé psychosociale	878-885
Le collectif de la santé psychosociale	886-893
Le collectif de la santé psychosociale	894-901
Le collectif de la santé psychosociale	902-909
Le collectif de la santé psychosociale	910-917
Le collectif de la santé psychosociale	918-925
Le collectif de la santé psychosociale	926-933
Le collectif de la santé psychosociale	934-941
Le collectif de la santé psychosociale	942-949
Le collectif de la santé psychosociale	950-957
Le collectif de la santé psychosociale	958-965
Le collectif de la santé psychosociale	966-973
Le collectif de la santé psychosociale	974-981
Le collectif de la santé psychosociale	982-989
Le collectif de la santé psychosociale	990-997
Le collectif de la santé psychosociale	998-1005
Le collectif de la santé psychosociale	1006-1013
Le collectif de la santé psychosociale	1014-1021
Le collectif de la santé psychosociale	1022-1029
Le collectif de la santé psychosociale	1030-1037
Le collectif de la santé psychosociale	1038-1045
Le collectif de la santé psychosociale	1046-1053
Le collectif de la santé psychosociale	1054-1061
Le collectif de la santé psychosociale	1062-1069
Le collectif de la santé psychosociale	1070-1077
Le collectif de la santé psychosociale	1078-1085
Le collectif de la santé psychosociale	1086-1093
Le collectif de la santé psychosociale	1094-1101
Le collectif de la santé psychosociale	1102-1109
Le collectif de la santé psychosociale	1110-1117
Le collectif de la santé psychosociale	1118-1125
Le collectif de la santé psychosociale	1126-1133
Le collectif de la santé psychosociale	1134-1141
Le collectif de la santé psychosociale	1142-1149
Le collectif de la santé psychosociale	1150-1157
Le collectif de la santé psychosociale	1158-1165
Le collectif de la santé psychosociale	1166-1173
Le collectif de la santé psychosociale	1174-1181
Le collectif de la santé psychosociale	1182-1189
Le collectif de la santé psychosociale	1190-1197
Le collectif de la santé psychosociale	1198-1205
Le collectif de la santé psychosociale	1206-1213
Le collectif de la santé psychosociale	1214-1221
Le collectif de la santé psychosociale	1222-1229
Le collectif de la santé psychosociale	1230-1237
Le collectif de la santé psychosociale	1238-1245
Le collectif de la santé psychosociale	1246-1253
Le collectif de la santé psychosociale	1254-1261
Le collectif de la santé psychosociale	1262-1269
Le collectif de la santé psychosociale	1270-1277
Le collectif de la santé psychosociale	1278-1285
Le collectif de la santé psychosociale	1286-1293
Le collectif de la santé psychosociale	1294-1301
Le collectif de la santé psychosociale	1302-1309
Le collectif de la santé psychosociale	1310-1317
Le collectif de la santé psychosociale	1318-1325
Le collectif de la santé psychosociale	1326-1333
Le collectif de la santé psychosociale	1334-1341
Le collectif de la santé psychosociale	1342-1349
Le collectif de la santé psychosociale	1350-1357
Le collectif de la santé psychosociale	1358-1365
Le collectif de la santé psychosociale	1366-1373
Le collectif de la santé psychosociale	1374-1381
Le collectif de la santé psychosociale	1382-1389
Le collectif de la santé psychosociale	1390-1397
Le collectif de la santé psychosociale	1398-1405
Le collectif de la santé psychosociale	1406-1413
Le collectif de la santé psychosociale	1414-1421
Le collectif de la santé psychosociale	1422-1429
Le collectif de la santé psychosociale	1430-1437
Le collectif de la santé psychosociale	1438-1445
Le collectif de la santé psychosociale	1446-1453
Le collectif de la santé psychosociale	1454-1461
Le collectif de la santé psychosociale	1462-1469
Le collectif de la santé psychosociale	1470-1477
Le collectif de la santé psychosociale	1478-1485
Le collectif de la santé psychosociale	1486-1493
Le collectif de la santé psychosociale	1494-1501
Le collectif de la santé psychosociale	1502-1509
Le collectif de la santé psychosociale	1510-1517
Le collectif de la santé psychosociale	1518-1525
Le collectif de la santé psychosociale	1526-1533
Le collectif de la santé psychosociale	1534-1541
Le collectif de la santé psychosociale	1542-1549
Le collectif de la santé psychosociale	1550-1557
Le collectif de la santé psychosociale	1558-1565
Le collectif de la santé psychosociale	1566-1573
Le collectif de la santé psychosociale	1574-1581
Le collectif de la santé psychosociale	1582-1589
Le collectif de la santé psychosociale	1590-1597
Le collectif de la santé psychosociale	1598-1605
Le collectif de la santé psychosociale	1606-1613
Le collectif de la santé psychosociale	1614-1621
Le collectif de la santé psychosociale	1622-1629
Le collectif de la santé psychosociale	1630-1637
Le collectif de la santé psychosociale	1638-1645
Le collectif de la santé psychosociale	1646-1653
Le collectif de la santé psychosociale	1654-1661
Le collectif de la santé psychosociale	1662-1669
Le collectif de la santé psychosociale	1670-1677
Le collectif de la santé psychosociale	1678-1685
Le collectif de la santé psychosociale	1686-1693
Le collectif de la santé psychosociale	1694-1701
Le collectif de la santé psychosociale	1702-1709
Le collectif de la santé psychosociale	1710-1717
Le collectif de la santé psychosociale	1718-1725
Le collectif de la santé psychosociale	1726-1733
Le collectif de la santé psychosociale	1734-1741
Le collectif de la santé psychosociale	1742-1749
Le collectif de la santé psychosociale	1750-1757
Le collectif de la santé psychosociale	1758-1765
Le collectif de la santé psychosociale	1766-1773
Le collectif de la santé psychosociale	1774-1781
Le collectif de la santé psychosociale	1782-1789
Le collectif de la santé psychosociale	1790-1797
Le collectif de la santé psychosociale	1798-1805
Le collectif de la santé psychosociale	1806-1813
Le collectif de la santé psychosociale	1814-1821
Le collectif de la santé psychosociale	1822-1829
Le collectif de la santé psychosociale	1830-1837
Le collectif de la santé psychosociale	1838-1845
Le collectif de la santé psychosociale	1846-1853
Le collectif de la santé psychosociale	1854-1861
Le collectif de la santé psychosociale	1862-1869
Le collectif de la santé psychosociale	1870-1877
Le collectif de la santé psychosociale	1878-1885
Le collectif de la santé psychosociale	1886-1893
Le collectif de la santé psychosociale	1894-1901
Le collectif de la santé psychosociale	1902-1909
Le collectif de la santé psychosociale	1910-1917
Le collectif de la santé psychosociale	1918-1925
Le collectif de la santé psychosociale	1926-1933
Le collectif de la santé psychosociale	1934-1941
Le collectif de la santé psychosociale	1942-1949
Le collectif de la santé psychosociale	1950-1957
Le collectif de la santé psychosociale	1958-1965
Le collectif de la santé psychosociale	1966-1973
Le collectif de la santé psychosociale	1974-1981
Le collectif de la santé psychosociale	1982-1989
Le collectif de la santé psychosociale	1990-1997
Le collectif de la santé psychosociale	1998-2005
Le collectif de la santé psychosociale	2006-2013
Le collectif de la santé psychosociale	2014-2021
Le collectif de la santé psychosociale	2022-2029
Le collectif de la santé psychosociale	2030-2037
Le collectif de la santé psychosociale	2038-2045
Le collectif de la santé psychosociale	2046-2053
Le collectif de la santé psychosociale	2054-2061
Le collectif de la santé psychosociale	2062-2069
Le collectif de la santé psychosociale	2070-2077
Le collectif de la santé psychosociale	2078-2085
Le collectif de la santé psychosociale	2086-2093
Le collectif de la santé psychosociale	2094-2101
Le collectif de la santé psychosociale	2102-2109
Le collectif de la santé psychosociale	2110-2117
Le collectif de la santé psychosociale	2118-2125
Le collectif de la santé psychosociale	2126-2133
Le collectif de la santé psychosociale	2134-2141
Le collectif de la santé psychosociale	2142-2149
Le collectif de la santé psychosociale	2150-2157
Le collectif de la santé psychosociale	2158-2165
Le collectif de la santé psychosociale	2166-2173
Le collectif de la santé psychosociale	2174-2181
Le collectif de la santé psychosociale	2182-2189
Le collectif de la santé psychosociale	2190-2197
Le collectif de la santé psychosociale	2198-2205
Le collectif de la santé psychosociale	2206-2213
Le collectif de la santé psychosociale	2214-2221
Le collectif de la santé psychosociale	2222-2229
Le collectif de la santé psychosociale	2230-2237
Le collectif de la santé psychosociale	2238-2245
Le collectif de la santé psychosociale	2246-2253
Le collectif de la santé psychosociale	2254-2261
Le collectif de la santé psychosociale	2262-2269
Le collectif de la santé psychosociale	2270-2277
Le collectif de la santé psychosociale	2278-2285
Le collectif de la santé psychosociale	2286-2293
Le collectif de la santé psychosociale	2294-2301
Le collectif de la santé psychosociale	2302-2309
Le collectif de la santé psychosociale	2310-2317
Le collectif de la santé psychosociale	2318-2325
Le collectif de la santé psychosociale	2326-2333
Le collectif de la santé psychosociale	2334-2341
Le collectif de la santé psychosociale	2342-2349
Le collectif de la santé psychosociale	2350-2357
Le collectif de la santé psychosociale	2358-2365
Le collectif de la santé psychosociale	2366-2373
Le collectif de la santé psychosociale	2374-2381
Le collectif de la santé psychosociale	2382-2389
Le collectif de la santé psychosociale	2390-2397
Le collectif de la santé psychosociale	2398-2405
Le collectif de la santé psychosociale	2406-2413
Le collectif de la santé psychosociale	2414-2421
Le collectif de la santé psychosociale	2422-2429
Le collectif de la santé psychosociale	2430-2437
Le collectif de la santé psychosociale	2438-2445
Le collectif de la santé psychosociale	2446-2453
Le collectif de la santé psychosociale	2454-2461
Le collectif de la santé psychosociale	2462-2469
Le collectif de la santé psychosociale	2470-2477
Le collectif de la santé psychosociale	2478-2485
Le collectif de la santé psychosociale	2486-2493
Le collectif de la santé psychosociale	2494-2501
Le	

